



Tél : 03.44.76.84.84
mairie@mairiepimprez.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JUIN 2026

Date de convocation : 11 juin 2026
Date de l'affichage : 11 juin 2026
Date de la séance : 19 juin 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LEFEVRE, Maire.

Prénom / NOM	Présent	Absent	Pouvoir
Mme Aline BOCQUET	X		
M. Cédric DA SILVA	X		
Mme Maryse DELIGNY	X		
M. Régis DENIZOT		X	Mme PICARD
M. Jean-Jacques DIRSON		X	Mme DELIGNY
Mme Laurinda ESTEVES		X	Mme BOCQUET
M. Joël JOUGLET		X	Mme THOMA
M. Pascal LEFEVRE	X		
Mme Céline LEMONNIER Arrivée à 20h10 point 11	X		
Mme Alice LOTIQUET	X		
Mme Marie-Laure PICARD	X		
M. Arnaud RICHARD		X	
M. Yannick ROUSEAU	X		
Mme Laurence THOMA	X		
M. José VALENTE	X		

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD.

DELIBERATION 2026-27 : ADOPTION PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU
22/04/2026

Il est demandé au Conseil Municipal s'il y a des remarques particulières sur le compte-rendu de la dernière séance du 22 avril 2026 qui a été adressé à l'ensemble des conseillers.

Aucune remarque n'est à noter.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 joint en annexe.

DELIBERATION 2026-28 : FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
DE 1ERE CLASSE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la promotion interne d'un agent et l'ouverture du poste de rédacteur correspondant, il convient de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Le Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire et de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois :

FONCTION	POSTE	STATUT	TEMPS D'EMPLOI	FILIERE	POSTE OCCUPE PAR	GRADE	CAT
Secrétaire de mairie	permanent rédacteur	Fonctionnaire	35h	administratif	Adéline COQUERELLE	Rédacteur	B
Agent d'accueil / bibliothécaire	permanent adjoint administratif principal de 2ème classe	Fonctionnaire	35h	administratif	Isabelle DIDELET	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C
Responsable service technique	permanent adjoint technique principal de 1ère classe	CDD	35h	technique	David DENIZOT		C
Agent service technique	permanent adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire	35h	technique	Sébastien BEAUMONT	Adjoint technique principal de 2ème classe	C
Responsable service animation	permanent animateur	Fonctionnaire	35h	animation	Vincent GRÜN	Animateur	B
Animatrice	permanent adjoint technique principal de 2ème classe	Fonctionnaire	35h	technique	Nathalie DENIS	Adjoint technique principal de 2ème classe	C
Agent polyvalent	permanent adjoint technique	CDD	30h	technique	Angélique POUX		C
ATSEM	permanent ATSEM principal de 1ère classe	Fonctionnaire	35h	médico-sociale	Véronique ROUSSEAU	ATSEM principal de 1ère classe	C
Agent polyvalent	permanent adjoint technique	CDD	26h	technique	Rose THIROUIN		C

Article 3 : d'abroger les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Article 4 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

DELIBERATION 2026-29 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'établir une liste de proposition de noms pour former la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de présenter la liste ci-dessous :

Titulaire :

NOM	PRENOM	ADRESSE	CATEGORIE	PROFESSION
SMESMAN	Xavier	40 rue de la Centaurée	FB	
DEPREZ	Marie-Françoise	242 rue Cezslaw Barsky	FB	retraîtée
THOMA	Laurence	520 rue Robert Delage	FB-NBPB	agricultrice
BEHAEGEL	Daniel	300 rue du Moulin	FB-NBPB	retraité
PICARD	Marie-Laure	311 rue Cezslaw Barski	FB	retraîtée
SOUCANY	Christian	706 rue de la Belle Anne 60138 Chiry-Ourscamp	FB	retraité
LESAGE	Jean-Claude	188 rue Raymond Rollin	FB	retraité
BERTRAND	Françoise	204 ruelle Mélique	FB	retraîtée
GOUBET	Justine	8 rue Robert Delage	FB	
ARNOLDY	Claudie	36 rue du Buhat	FB	retraîtée
COUSIN	Dominique	311 rue Cezslaw Barski	FB	retraité
FRERE	Anne-Marie	353 rue Cezslaw Barski	FB	retraîtée

Suppléants :

NOM	PRENOM	ADRESSE	CATEGORIE	PROFESSION
THOMA	Benoît	520 rue Robert Delage	FB-NBPB	agriculteur
JOUGLET	Joël	66 impasse de l'Abbé Nolle	FB	retraité
DENIZOT	Régis	129 rue Cezslaw Barski	FB	retraité
RAMELET	Jean-Jacques	144 rue du Moulin	FB	retraité
LONGUET	Henri	382 rue Robert Delage	FB	retraîtée

CALDEFIE	Martial	1035 route de Ribécourt	CFE	garagiste
LEVEQUE	Florence	85 rue Georges Brassens	FB	Assistante maternelle
SEMPELS	Sylvain	334 ruelle Mélique	FB	retraîtée
LESAGE	Nathalie	58 rue Robert Delage	FB	opératrice
LAJEUNESSE	Corinne	591 rue de la Couture	FB	cantinière
LANNOY	Mireille	534 rue du Moulin	FB	retraîtée
LIMA	Christophe	565 rue Robert Delage	FB	électricien

DELIBERATION 2026-30 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE, INCENDIE ET SECOURS

Il convient de désigner un représentant défense, incendie et secours.

M. le Maire propose M. Régis DENIZOT.

Le Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M. Régis DENIZOT comme correspondant défense, incendie et secours.

DELIBERATION 2026-31 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CIAF)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que conformément à l'article L.121-4 chaque commune est représentée au sein de la Commission Intercommunale par le Maire ou l'un des conseillers municipaux.

Il convient donc de désigner un représentant suppléant pour siéger au sein de la CIAF.

M. le Maire propose Mme Marie-Laure PICARD.

Le Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Marie-Laure PICARD comme suppléant pour la CIAF.

DELIBERATION 2026-32 : ELECTION DE 2 PROPRIETAIRES TITULAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS SUR PIMPREZ ET D'UN SUPPLEANT POUR LA CIAF

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 17 avril 2026, Madame la Présidente du Conseil départemental de l'Oise l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier. Cette Commission intercommunale dite du Canal Seine-Nord Europe et de la RD1032 regroupe les communes de CHIRY-OURSCAMP, PASSEL, PIMPREZ et de RIBECOURT-DRESLINCOURT.

De même la Chambre d'agriculture a procédé à la désignation de 3 exploitants par communes (2 titulaires et 1 suppléant).

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 03 juin 2026, soit plus de quinze jours avant l'élection.

Se sont portés candidats :

- M. THOMA Paul
- M. DE COCK Jacques
- M. DE COCK Maxime
- M. COURBOIN François
- Mme BEHAEGEL Denise

Ces candidats sont de nationalité française ou assimilés, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité.

Les candidats déjà désignés par la Chambre d'agriculture en qualité d'exploitants propriétaires, désignés par la Présidente du Conseil départemental en qualité de personnes qualifiées en matière de faune, de flore de protection de la nature et des paysages, désigné par M. le Maire en qualité de conseiller municipal ainsi que lui-même, ne peuvent être élus en qualité de propriétaires de biens fonciers non bâtis.

Aussi la liste des candidats est ainsi arrêtée :

- M. THOMA Paul
- M. DE COCK Jacques
- M. DE COCK Maxime
- M. COURBOIN François
- Mme BEHAEGEL Denise

1) Il est procédé dans un premier temps à l'élection des deux titulaires à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Ont obtenu au premier tour :

Le nombre de votants est de 9 ; le nombre de suffrages exprimés est de 13 voix, la majorité requise est donc de 7 voix.

- M. THOMA Paul, 11 voix

- M. DE COCK Jacques 1 voix
- M.DE COCK Maxime 5 voix
- M. COURBOIN François 3 voix
- Mme BEHAEGEL Denise 6 voix

Ayant atteint la majorité requise, M. THOMA Paul est élu membre titulaire.

Un seul candidat a obtenu la majorité requise, il est alors procédé à un second tour de scrutin pour élire le second titulaire.

Ont obtenu au second tour :

Le nombre de votants est de 9 ; le nombre de suffrages exprimés est de 13 voix, la majorité requise est donc de 7 voix.

- M. DE COCK Jacques 0 voix
- M.DE COCK Maxime 7 voix
- M. COURBOIN François 0 voix
- Mme BEHAEGEL Denise 6 voix

Ayant atteint la majorité requise, M.DE COCK Maxime est désigné membre titulaire

2) Dans un second temps, il est procédé à l'élection du suppléant à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Ont obtenu au premier tour :

Le nombre de votants est de 9 ; le nombre de suffrages exprimés est de 13 voix, la majorité requise est donc de 7 voix.

- M. DE COCK Jacques 0 voix
- M. COURBOIN François 0 voix
- Mme BEHAEGEL Denise 13 voix

Ayant atteint la majorité requise, Mme BEHAEGEL Denise est élue premier suppléant.

Sont ainsi élus par le Conseil Municipal :

M. THOMA Paul est élu membre titulaire (10 rue des Genêts 60400 SERMAIZE)
M.DE COCK Maxime est élu membre titulaire (6 rue Jean Jaurès 80400 EPPEVILLE)
Mme BEHAEGEL Denise est élue suppléant (300 rue du Moulin 60170 Pimprez)

DELIBERATION 2026-33 : DECLASSEMENT DU PONT RUELLE MELIQUE

Le pont au bout de la ruelle Mélique ayant été démoli, il convient d'acter son déclassement.

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)
Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)
Vu l'enquête publique d'expropriation réalisée dans le cadre du canal à grand gabari.

CONSIDERANT que le bien communal sis au bout de la ruelle mélique était à l'usage de voirie communale.

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où celui-ci a été démonté.

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation du bien sis au bout de la ruelle Mélique (voir plan joint).

DECIDE du déclassement du domaine public communal du bien sis au bout de la ruelle Mélique et son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**DELIBERATION 2026-34 : DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTIONS (AVMP,
CHATS'PERCHES, PARDON DE LA BATELLERIE)**

Des subventions sont attribuées à certaines associations du secteur qui en ont fait la demande auprès de la Mairie. Un courrier a été adressé à toutes les associations communales le 2 février dernier. 3 associations viennent de nous faire parvenir leur demande.

Voici celles qui ont présenté leur demande de subvention pour l'année 2026 :

Associations Extérieures	Demande reçue	Subvention en 2025	Proposition pour 2026
Véhicules militaires	X	600,00	600,00
Chats perchés	X	100,00	100,00
Pardon de la Batellerie	X	100,00	100,00

Le Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes sur présentation d'un dossier complet, au titre de l'année 2026 :

Associations	Subvention pour 2026
Véhicules militaires	600,00
Chats perchés	100,00
Pardon de la Batellerie	100,00
TOTAL	

DELIBERATION 2026-35 : DON DU COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes a adressé un courrier en Mairie stipulant son souhait de faire un don d'un montant de 5 000,00 euros en faveur de travaux d'embellissement de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter ce don de 5 000 euros.

DELIBERATION 2026-36 : ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE BUDGET AU TRESORIER

M le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée par M. Olivier NIVELLE, comptable public du Service de Gestion Comptable de Compiègne, pour les exercices 2025 et 2026.

Il vous est donc proposé d'attribuer à M. Olivier NIVELLE, Trésorier, l'indemnité forfaitaire de budget d'un montant de 30,49 € brut pour les exercices 2025 et 2026, soit un montant total de 60,98 €.

Le Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à M. Olivier NIVELLE, Trésorier, l'indemnité forfaitaire de budget d'un montant de 30,49 € brut pour les exercices 2025 et 2026, soit un montant total de 60,98€.

DELIBERATION 2026-37 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA FUTURE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

(Arrivée de Mme LEMONNIER Céline 20h10)

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne maison DOUVION rue des Prêtres et de sa transformation en Maison d'Assistante Maternelle (MAM), il convient d'effectuer des demandes de subvention.

Ce projet est actuellement chiffré 682 064€ HT soit 818 477€ TTC

Le Conseil Municipal,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à préparer les demandes de subventions auprès des différents organismes (fond vert, rénovation thermique (ACRE), Région, Conseil Départemental, CAF...).

AUTORISE M. le Maire à signer les documents s'y référant.

QUESTIONS DIVERSES

- Désignation des représentants au comité des dessertes régionales
Mme DELIGNY Maryse et Mme BOCQUET Aline
- Adhésion à la « Fondation du Patrimoine »
Oui adhésion à 200€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Laure PICARD

Le Maire,
Pascal LEFEVRE



PROCES-VERBAL SEANCE DU 19 JUIN 2026

Délibérations :

DELIBERATION 2026-27 ADOPTION PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU 22/04/2026

**DELIBERATION_2026-28 FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE
1ERE CLASSE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**DELIBERATION 2026-29 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS (CCID)**

DELIBERATION 2026-30 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE, INCENDIE ET SECOURS

**DELIBERATION 2026-31 DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL A LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER (CIAF)**

**DELIBERATION 2026-32 ELECTION DE 2 PROPRIETAIRES TITULAIRES DE BIENS FONCIERS NON
BATIS SUR PIMPRESZ ET D'UN SUPPLEANT POUR LA CIAF**

DELIBERATION 2026-33 DECLASSEMENT DU PONT RUELLE MELIQUE

**DELIBERATION 2026-34 DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTIONS (AVMP, CHATS'PERCHES,
PARDON DE LA BATELLERIE)**

DELIBERATION 2026-35 : DON DU COMITE DES FETES

DELIBERATION 2026-36 : ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE BUDGET AU TRESORIER

**DELIBERATION 2026-37 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA FUTURE MAISON DES
ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)**

Signatures :

Mme BOCQUET Aline		Mme LEMONNIER Céline	
M. DA SILVA Cédric		Mme LOTIQUET Alice	
Mme DELIGNY Maryse		Mme PICARD Marie-Laure	
M.DENIZOT Régis	Pouvoir à Mme PICARD Marie- Laure	M. RICHARD Arnaud	Excusé
M. DIRSON Jean- Jacques	Pouvoir à Mme DELIGNY Maryse	M. ROUSEAU Yannick	
Mme ESTEVES Laurinda	Pouvoir à Mme BOCQUET Aline	Mme THOMA Laurence	
M. JOUGLET Joël	Pouvoir à Mme THOMA Laurence	M. VALENTE José	
M. LEFEVRE Pascal			